

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

pour le renouvellement
urbain des quartiers
d'intérêt national
et régional de la Métropole
du Grand Nancy

Signature
le 28 juin 2019

Déclaration d'engagement

**pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national et régional de la
Métropole de Nancy**

Entre :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Anru), représentée par son Directeur Général, Nicolas Grivel / son Délégué territorial, Éric Freysselinard

Et la Métropole de Nancy, porteur de projet, représentée par son Président, André ROSSINOT

En présence de :

La Ville de Nancy représentée par son Maire, Monsieur Laurent HENART

La Ville de Laxou représentée par son Maire, Madame Laurence WIESER

La Ville de Maxéville représentée par son Maire, Monsieur Christophe CHOSEROT

La Ville de Vandœuvre-lès-Nancy représentée par son Maire, Stéphane HABLOT

L'Office Public de l'Habitat de la Métropole du Grand Nancy, représenté par son Directeur Général, Monsieur Frédéric RICHARD,

meurthe & moselle HABITAT représenté par sa Directrice Générale Adjointe, Madame Audrey DONY,

BATIGERE, représenté par son Directeur Général Délégué, Monsieur Sébastien TILIGNAC

Action Logement Services, représenté par la Directrice Régionale, Madame Caroline MACÉ,

Et La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts, représentée par sa Directrice Territoriale Meurthe-et-Moselle/Vosges, Madame Sandrine LABROSSE

Les projets de renouvellement urbain de la Métropole de Nancy ont été examinés le 17 avril 2019 par les membres du Comité d'engagement de l'Anru sur la base du dossier transmis par le porteur de projet le 15 mars 2019 et de la présentation faite en séance.

Les quartiers concernés sont :

- **Le Plateau de Haye, Maxéville et Nancy (QPV n°054015), projet d'intérêt national,**
- **Les Provinces, Laxou, (QPV n°054013), projet d'intérêt national,**
- **Les Nations/Haussonville, Vandœuvre-Lès-Nancy/Nancy, (QPV n°054016), projet d'intérêt régional.**

Le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés pour ces trois quartiers ont reçu un avis favorable. Les opérations validées par le comité d'engagement peuvent démarrer ; les dépenses seront prises en compte en fonction de la date déterminée par le comité d'engagement.

La convention pluriannuelle sera préparée en intégrant les remarques formulées dans l'avis du Comité d'engagement cité précédemment.

Sur ces bases, les concours financiers maximum mobilisables de l'ANRU (subventions 91.7M€ et 36.6M€ prêts) pour les 2 ambitieux projets d'intérêt national s'élèvent à 128.3 M€ pour un total de 323.5 M€ HT d'investissement. Le projet d'intérêt régional fera l'objet d'un soutien spécifique de l'ANRU (subventions 13.1 M€ et 2.8 M€ prêts) s'élevant à 15.9 M€ pour un total de 60.6 M€ HT d'investissement.

Le programme urbain vise à la démolition de plus de 1 631 logements locatifs sociaux reconstitués à hauteur de 70 % dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, à la requalification de près de 1 383 logements locatifs sociaux, à l'aide à la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à plus de 359 logements dans le temps du NPNRU, à des opérations d'aménagement d'ensemble sur les quartiers d'intérêt national et régional, à la restructuration et la création d'équipements scolaires, sportifs et culturels ainsi qu'au développement d'opérations immobilières économiques participant aux dispositifs d'animation, d'insertion et de développement des quartiers.

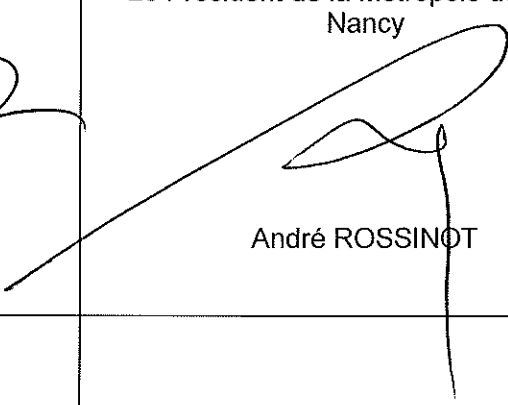
Ces montants constituent des montants plafonds et seront ajustés en fonction des derniers échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'Anru.

Ces projets sont financés en partenariat notamment avec les Organismes de Logement Social ainsi que l'ensemble des partenaires de l'Anru, Action Logement, la Caisse des dépôts, l'ANAH et le conseil régional du Grand-Est.

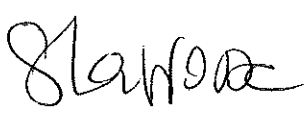
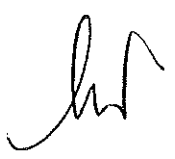
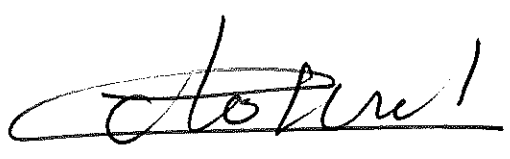
Les signataires s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du Comité d'engagement, et à la soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Fait à Nancy, le 28 juin 2019

En 5 exemplaires

Le Directeur Général de l'ANRU  Nicolas GRIVEL	Le Président de la Métropole du Grand Nancy  André ROSSINOT
Le Préfet de Meurthe-et-Moselle  Éric FREYSSELINARD	

En présence de :

La Directrice Régionale d'Action Logement Services  Caroline MACÉ	La Directrice territoriale Meurthe-et-Moselle/Vosges de la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts  Sandrine LABROSSE
La Maire de Laxou  Laurence WIESER	Le Maire de Maxéville  Christophe CHOSEROT

Le Maire de Nancy



Laurent HENART

Le Maire de Vandœuvre-lès-Nancy



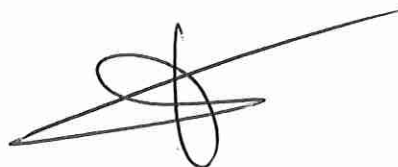
Stéphane HABLOT

Le Directeur Général de l'Office Public de
l'Habitat de la Métropole du Grand Nancy



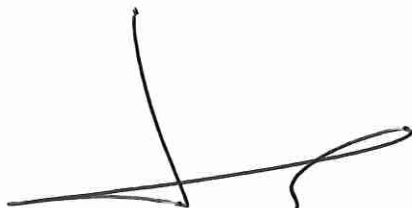
Frédéric RICHARD

La Directrice Générale Adjointe de meurthe
& moselle HABITAT



Audrey DONY

Le Directeur Général Délégué de Batigère



Sébastien TILIGNAC